

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 janvier 2017

Excusés : G. Glenisson, C. Deroux-Dauphin (pouvoir à M. Vicente), V. Bonnet, B. Belony (pouvoir à B. Pradier)

Secrétaire de séance : G. Gentaz

Mesure d'extinction de l'éclairage public : Le 4 juillet 2016, le Conseil Municipal a décidé de s'associer à la démarche de la CAPI, prévoyant une extinction de l'éclairage public de minuit à 5h00 du matin, pour des raisons d'économie et de préservation de la faune nocturne. La fin de l'année a été utilisée pour mettre au point le dispositif. Nivolas-Vermelle est retenue dans le premier groupe de commune. Le premier trimestre 2017 sera destiné à mettre au point concrètement le dispositif et à informer la population. L'extinction devrait être effective dans la première quinzaine d'avril.

Choix d'un cabinet d'études pour la révision du PLU : Une vingtaine de dossiers ont été retirés. Une seule réponse a été déposée, une proposition jointe du Cabinet Urba 2P pour l'Urbanisme et le cabinet Reflex pour l'étude environnementale. Délai proposé pour l'arrêté avant enquête publique avril 2018. Coût : 43 290,00€ HT. (unanimité)

Convention prévention des risques professionnels avec le CDG 38 : Dans une volonté d'harmoniser et de simplifier les conventions en lien avec les prestations proposées par le CDG38, son Conseil d'Administration a retenu le principe d'un regroupement des quatre conventions en une seule convention cadre intitulée « Convention interventions prévention des risques professionnels ». Celle-ci aura une validité de trois ans et sera reconduite par tacite reconduction. Le commune a conventionné avec le CDG pour une aide à l'élaboration du document unique. Décision, à l'unanimité de signer cette nouvelle convention.

Convention d'adhésion à la plate-forme de dématérialisation proposée par le CDG38 : Le Centre de Gestion 38 propose par convention, pour le compte des collectivités co-signataires, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation et de télétransmission de certains documents administratifs. Il est proposé la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES et ACTES BUDGETAIRES) qui consiste en l'envoi à la Sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée (Plateforme PASTELL). La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole Echange Standard – PES V2). Mise en place d'un parapheur et certificats d'authentification électronique. Les frais de mise en service seront de 737€ avec fourniture de deux clefs USB d'authentification. Décision, à l'unanimité d'adhérer à la plate-forme de dématérialisation proposée par le CDG38.

Convention de partenariat avec la Ville de Bourgoin-Jallieu pour une séance de ciné-été : Comme chaque année une séance a été organisée en partenariat avec la ville de Bourgoin-Jallieu sur le terrain de l'école de Boussieu. La quote-part de la commune pour la location du film (557,20€) et le projectionniste (480,00€) se monte à 1037,20€. La convention est acceptée par 14 voix contre 3 qui estiment que la convention aurait dû être présentée par Bourgoin-Jallieu avant la séance.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2017 : La loi permet d'autoriser le bureau municipal à régler des factures d'investissement jusqu'à concurrence de 25% du montant inscrit au budget primitif de l'année précédente, dans l'attente du vote du budget 2017.

Décision à l'unanimité d'inscrire : Opération 104 voiries diverses : 75 000,00€ x 25% = 18 750,00€

Opération 108 Divers bâtiments : 60 000,00€ x 25% = 15 000,00€

Opération 109 Divers matériels : 62 000,00€ x 25% = 15 500,00€

Opération 128 locaux services techniques : 250 000,00€x25%= 62 500€

Opération 123 Révision du PLU : 20 000,00€ x 25% = 5000,00€

Convention de déneigement avec la CAPI : l'entretien courant des voiries communautaires (balayage, déneigement) est à la charge de la commune, sauf pour les voiries des zones d'activités qui sont à la charge intégrale de la CAPI. La commune accepte de procéder au déneigement des voiries communautaires dans les zones d'activités CAPI, moyennant un versement forfaitaire annuel. Décision à l'unanimité de signer la convention.

Convention avec l'association « La Canopée bis » pour l'animation d'activités périscolaire : La Compagnie assurera une séance de théâtre d'une heure par semaine pour les enfants inscrits aux activités périscolaire. (Unanimité)

Commissions communales

PEdT : Constat d'une participation aux TAP plus faible du nombre d'enfants sur la commune que dans d'autres communes. Cela est dû au fait que les enfants doivent être inscrits à la garderie. Voir à donner la possibilité de ne s'inscrire qu'aux TAP. Décision de participer à nouveau au PEDT intercommunal. Poursuivre la réflexion sur le PEDT avec les co-éducateurs de l'enfant.

Scolaire : Bilan des garderies du matin et du soir. Décision de formaliser les fiches de postes des agents intervenants en cantine et périscolaire.

Bibliothèque : rappel des animations en direction du public et en direction des scolaires. Le travail avec les écoles de Succieu et de Châteauvilain se poursuit. Mise en place de la réciprocité des inscriptions avec les médiathèques CAPI. Portage de livres à des personnes empêchées à la demande.

Colis des retraités : 147 colis individuels, 84 colis couples et 12 colis « maisons de retraite » ont été réalisés. Réflexion sur le contenu du colis et sur l'éventualité de monter l'âge à 75 ans avec une première étape dès 2017 à 72 ans.

Téléthon : Les associations et les volontaires qui ont participé à l'organisation sont remerciés. Bilan total 3464,60€ sont versés au Téléthon.

Déclarations préalables :

Cts Ruggeri : parcelle AB 265, en zone Ub au PLU, bleu Bc au PPR, pour division de parcelle en vue d'une construction sur terrain situé 10506 RD 1085

J.F. Ferlet : parcelle AC 338, en zone Ub au PLU, bleu Bg1 et Bv au PPR, pour transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre, 481, rue des Châtaigniers.

François Perret : parcelle C365, en zone Ub au PLU, blanc et bleu Bg1 au PPR, pour clôture d'un terrain chemin des vignes.

Certificat d'Urbanisme :

Indivision Beaud : parcelle A 72, en zone Nc au PLU, blanc et bleu Bgs au PPR, pour CU opérationnel en vue d'une construction, chemin des Bottes.

Permis de construire :

Coralie Menut : parcelle AE 532, en zone Ub au PLU, Bleu Bg1 au PPR, pour construction d'une maison individuelle, Impasse du Tilleul

Arnaud Bonnevie : parcelle AH 377, en zone Ua au PLU, pour construction d'une maison individuelle, allée du Merlot.

Conseil Départemental : parcelle AB 237, en zone Ui au PLU, pour construction d'un bâtiment technique pour raccordement de la fibre optique, RD 1085

SCI S4L (M. Serge Lefort) : parcelle AC 445, en zone AUi au PLU, blanc et rouge RC au PPR, pour construction d'un bâtiment industriel, Allée Jean-Jacques Rousseau.

Olivier Del Signore : parcelles AD 498 et 499, en zone Ub au PLU, pour extension d'un abri pour véhicules, 517, rue du Bas-Vermelle

SCI DECO (Robert Dominguez) : parcelles AC 24p, 25p et 435p, pour permis modificatif afin de réduire la surface de plancher d'un bâtiment allée Jean-Jacques Rousseau.